

## Mieux défendre les enfants

**LUXEMBOURG** Hier, les députés se sont penchés sur le texte qui doit créer un nouvel organe de défense des droits de l'enfant à rattacher à la Chambre. Cette entité doit remplacer l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand. La structure sera indépendante du gouvernement et disposera de davantage de moyens que l'ORK. Un défenseur des droits de l'enfant sera désigné



**Un défenseur des droits de l'enfant sera désigné pour huit années.**

pour un mandat de huit ans. Il pourra recourir à l'assistance d'un comité d'experts. Les députés de l'opposition ont insisté sur le fait que les règles régissant le défenseur des enfants doivent être les mêmes que pour les autres organes attachés à la Chambre. Le député DP Gilles Baum a été nommé rapporteur du projet de loi actuellement soumis pour avis au Conseil d'État.